

Compte rendu de la séance du mardi 11 avril 2017

Secrétaire(s) de la séance:

Bernard FAURIE

Ordre du jour:

Présentation et vote du budget 2017

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote du budget primitif - blars (DE 2017 17)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2017 de la Commune de Blars,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Blars pour l'année 2017 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 301 145.07 Euros

En dépenses à la somme de : 301 145.07 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	50 886.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	23 500.00
014	Atténuations de produits	6 756.00
65	Autres charges de gestion courante	40 110.00
66	Charges financières	3 900.00
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
022	Dépenses imprévues	4 269.93
023	Virement à la section d'investissement	15 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		150 421.93

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 000.00
73	Impôts et taxes	39 115.00
74	Dotations et participations	50 527.00
75	Autres produits de gestion courante	4 620.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	55 159.93
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		150 421.93

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	5 878.00
21	Immobilisations corporelles	60 572.00
16	Emprunts et dettes assimilées	84 273.14
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		150 723.14

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 205.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 267.00
021	Virement de la section de fonctionnement	15 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	107 251.14
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		150 723.14

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à BLARS, les jour, mois et an que dessus.

Dotation aux associations (DE 2017 19)

Après avoir voté le budget primitif qui prévoit une dotation aux associations, le Maire informe le conseil des demandes de subventions reçues en Mairie.

Après les avoir étudiées, le conseil décide à l'unanimité d'attribuer ces subventions comme suit :

- Mutuelle coups durs	50 €
- Société de chasse	200 €
- MARPA	50 €
- Club des aînés	50 €
- Voyage des écoles	255 €

Création, adhésion et participation au "syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot (DE 2017 20)

Objet : Création, adhésion et participation au « syndicat Départemental d'Aménagement et d'ingénierie du Lot »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adhérer au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »,
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :

Bernard FAURIE

Et comme suppléant :

Jean Louis POUJADE

- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Achat d'un radar pédagogique (DE 2017 21)

Le Maire rappelle aux élus qu'il avait été évoqué, lors de précédents conseils, la rapidité avec laquelle certains véhicule arrivaient dans le village.

La salle des fêtes se situant à l'entrée de Blars, cette zone pouvait être dangereuse surtout lors des différentes manifestations.

Le débat est engagé depuis quelques temps sur la nécessité ou non de poser un radar pédagogique à l'entrée du village afin de limiter ces excès de vitesse et donc les risques d'accidents.

Après en avoir délibéré, les élus passent au vote et décident d'investir dans ce matériel **à 2 voix contre et 8 voix pour.**

Les sommes engagées ne devraient pas dépasser 2500 € TTC et seront portées à l'investissement au compte 2135 opération 1022

Eclairage public (DE 2017 22)

Le Maire indique aux élus qu'un rendez vous a été pris avec VIGILEC pour faire établir un devis de révision de l'éclairage public sur la commune.

Il en profite pour donner lecture d'un courrier reçu par des habitants du Mas s'opposant à la mise en place d'un éclairage solaire public au lac du Mas.

Après un long débat sur ce sujet, le Maire demande au conseil de se positionner : Est il pour ou contre l'installation d'un éclairage publique à cet endroit ?

Les élus passent au vote : 0 voix pour

4 Abstentions

6 voix contre